



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du cabinet

Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
Bureau défense
Affaire suivie par : M. DIAZ
Tél : 04 95 34 51 86
jean-christian.diaz@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le **13 JAN. 2026**

Le Préfet de la Haute-Corse

à

destinataires *in fine*

Objet : Adaptation de la posture VIGIPIRATE – « hiver – printemps 2026 ».

Réf : Notes n° 387/SGDSN/PSE/DR du 18-12-25 et SHFD n° 2025-118 du 22-12-25.

Le Premier Ministre a approuvé la nouvelle posture du plan Vigipirate pour la période « hiver-printemps 2026 », applicable à compter du **5 janvier 2026** et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **urgence attentat** » au regard de l'état de la menace terroriste et de l'instabilité au Proche et Moyen-Orient.

Dans ces circonstances, la présente posture maintient l'accent sur :

- la sécurité des lieux de culte et des établissements scolaires ;
- la sécurité des lieux de rassemblement lié aux manifestations religieuses, sportives et culturelles propres à la période ;
- la sécurité des bâtiments publics et institutionnels dans la perspective des élections municipales de mars 2026 ;
- renforcement de la sécurité des plateformes aéroportuaires, gares, des ports et des réseaux de transport en commun, notamment pendant les périodes de vacances scolaires ;
- la protection des systèmes d'information face au risque d'attaques cybernétiques ;
- la lutte contre la menace posée par les drones, au regard de la récente recrudescence de survols en Europe et sur le territoire national.

Dans un souci de large diffusion des bonnes pratiques face à la menace terroriste, des fiches de sensibilisation sont accessibles en lignes depuis l'espace Vigipirate du site du SGDSN (<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-affiches-de-sensibilisation>). Elles traitent les sujets suivants :

- « Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique ? »
- « réagir en cas d'attaque terroriste ».

La communication des mesures et des comportements à adopter en cas d'attaque terroriste au sein des établissements et lieux recevant du public est fondamentale. Aussi, ces fiches peuvent être téléchargées et imprimées sur un format adapté au lieu où elles sont placées afin de les rendre visibles du public (privilégier les entrées et sorties des établissements, les halls et salles d'attente).

Par ailleurs, un ensemble de fiches de recommandations et de bonnes pratiques à l'attention du grand public est également téléchargeable sur le site du SGDSN (<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-fiches-de-recommandations-et-de-bonnes-pratiques>) :

- recommandations à l'attention des gestionnaires de parc et loueurs de véhicules (prévention des attaques au véhicule bélier) ;
- signalement des situations suspectes ;
- sécurisation de son établissement lors des journées portes-ouvertes ;
- organisation d'un confinement face à une menace terroriste ;
- sécurité numérique : l'hameçonnage (ou phishing) ;
- recommandations pour la sécurisation des lieux de rassemblement ouvert au public ;
- sécurité numérique : sensibilisation des dirigeants ;
- se protéger contre les attaques au véhicule bélier ;
- préparer ses déplacements et voyages à l'étranger ;
- guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics ;
- prévention et signalement des cas suspects de radicalisation djihadiste ;
- règles d'utilisation des drones et mesures de prévention face à un usage malveillant ;
- chaîne d'alerte face à une menace ;
- sécurité du numérique ;
- précurseurs d'explosifs ;
- signalement artifices.

En complément, de plusieurs guides de bonnes pratiques, à destination des élus et des professionnels, sont également téléchargeables sur le site du SGDSN (<https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>) :

- guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics ;
- guide pratique à destination des organisateurs, directeurs, des animateurs en charge d'accueils collectifs de mineurs à caractères éducatifs ;
- guide à destination des chefs d'établissement, des inspecteurs de l'éducation nationale et des directeurs d'école ;
- guide à destination des maires et des présidents d'intercommunalité ;
- guide à l'attention des organisateurs de rassemblement culturels ;
- guide à destination des dirigeants de salle de spectacle, de cinémas, ou de cirques ;
- guide à destination des dirigeants d'établissement culturels patrimoniaux ;
- guide à destination des présidents d'université, des directeurs d'établissement supérieur et des référents défense et sécurité ;
- guide à destination des personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ;

- guide à destination des équipes de direction des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux ;
- guide pratique pour le personnels des espaces commerciaux ;
- guide pratique pour les équipes de direction des espaces commerciaux.

La version publique du plan Vigipirate « faire Face Ensemble », également disponible en langue anglaise, peut aussi y être téléchargée.

Enfin, deux modules de formation en ligne sont accessibles (<https://vigipirate.gouv.fr>) :

- un module long, dédié essentiellement aux professionnels de la sécurité ;
- un module court, prochainement disponible en plusieurs langues, dédié au grand public.

Ces modules intègrent notamment des témoignages vidéo, de citoyens ou de professionnels, ayant été confrontés à des attaques ou à des prises d'otages, ou dont les services contribuent au quotidien à lutter contre le terrorisme. Ils permettent, en quelques heures, d'être sensibilisé à la menace terroriste et d'avoir une meilleure connaissance des gestes et réflexes à adopter afin de prévenir un acte terroriste ou de réagir en cas d'attaque.

En cas d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste, cette posture Vigipirate est susceptible de faire l'objet d'une nouvelle adaptation en urgence.

En cas de suspicion ou d'évènement dangereux, je vous remercie de porter à la connaissance des forces de l'ordre tout fait ou observation qui vous apparaîtrait sensible au regard du contexte actuel.

Sachant pouvoir compter sur votre pleine et entière mobilisation.

Le Préfet,



Michel PROSIC

LISTE DES DESTINATAIRES

M. le Directeur de la Banque de France
M. le Commandant de la Capitainerie du port de Bastia
M. le Président de l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse
M. le Délégué Militaire Départemental (DMD)
Mme la Directrice de la station RCFM
M. le Directeur d'EDF
M. le Directeur du centre pénitentiaire de Borgo
M. le Directeur du centre de détention de Casabianda
Mme la Présidente du Tribunal administratif
M. le Premier Président de la cour d'appel
Mme la Directrice départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
M. le Directeur départemental des territoires (DDT)
Mmes et M. les Maires du département
M. le Responsable de la mosquée de Bastia
M. le Responsable de la synagogue de Bastia
M. le Responsable de l'église Saint Jean de Bastia
M. le Directeur du DPLC
M. le Directeur du centre emplisseur Butagaz
M. le Directeur de la centrale EDF – PEI
M. le Directeur de la centrale EDF – SEI
M. le Directeur du dépôt d'explosif
M. le Directeur du dépôt de gaz de l'Arinella
Mme la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Corse (ARS)
M. le Directeur départemental des finances publiques (DDFIP)
M. le Directeur de l'Institut Régional d'Administration (IRA)
M. le Président de la chambre régionale des comptes
M. le Directeur du centre hospitalier de Bastia
M. le Directeur de la poste
M. le Directeur de l'unité d'intervention d'Orange
M. le Président de l'exécutif de la Collectivité de Corse
M. le Directeur des chemins de fer de la Corse
M. le Commandant du cantonnement de CRS
Mme la Directrice inter-départementale de la police nationale (DIPN)
Mme la Commandante du groupement de gendarmerie
M. le Directeur de France 3 Corse
M. le Responsable du centre émetteur TV/FM Antisanti
M. le Président de la communauté agglomération de Bastia
M. le Consul du Maroc
M. le Directeur du centre commercial de la Rocade
M. le Directeur du service d'incendie et de secours de la Haute-Corse
M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale
M. le Commandant de l'unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile N°5
M. le Président de l'université de Corse

Pour information :

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Corte

M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Calvi

M. le Secrétaire général, Sous-Préfet de l'arrondissement de Bastia

M. le Coordonnateur pour la sécurité en Corse